



**RECU EN PREFECTURE**

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D00660510-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 4 novembre 2021**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du  
Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Karine DENIS-LAMIT

**Étaient absents :**

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :**

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

**OBJET :** 11. Instauration d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section PZ n° 255 sise chemin des Montarmots

Délibération n° 2021/006605

**Instauration d'une servitude de passage  
sur la parcelle cadastrée section PZ n° 255 sise chemin des Montarmots**

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 2	19/10/2021	Favorable unanime

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet d'inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section PZ n° 255, sise chemin des Montarmots, au profit des fonds communaux cadastrés section PZ n° 161, 162, 253 et PY n° 578.

Dans le cadre de la création d'un lotissement communal sur le secteur des Montarmots, la Ville a cédé à Néolia les parcelles cadastrées section PZ n° 255 et PY n° 615, constituant les lots 1 et 2 de ce lotissement.

Ces terrains sont voisins des fonds communaux cadastrés section PZ n° 161, 162, 253 et PY n° 578. Pour entretenir ces parcelles, la Ville souhaiterait disposer d'un autre accès que celui assuré par le chemin communal des Claudines, emprunté par les piétons.

Néolia a donc été sollicité pour la constitution d'une servitude de passage au profit de la collectivité sur la parcelle cadastrée section PZ n° 255, l'objectif étant de permettre aux agents de la Ville et exploitants autorisés d'accéder aux parcelles communales concernées, notamment à pied et au moyen d'engins agricoles.

Néolia a répondu favorablement à cette demande.



Les conditions de création de la servitude sont les suivantes :

- Instauration à titre gratuit, réel et perpétuel d'une servitude de passage au profit du fonds communal dominant composé des parcelles cadastrées section PZ n° 161, 162, 253 et PY n° 578, sur le fonds servant appartenant à Néolia cadastré section PZ n° 255,
- Prise en charge par le bénéficiaire de la servitude des frais d'acte, de l'aménagement et de l'entretien d'un chemin d'accès aux parcelles cadastrées section PZ n° 161, 162, 253 et PY n° 578.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cette constitution de servitude aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette constitution de servitude.

Pour extrait conforme  
Pour La Maire  
Le Premier Adjoint



Abdel GHEZALI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

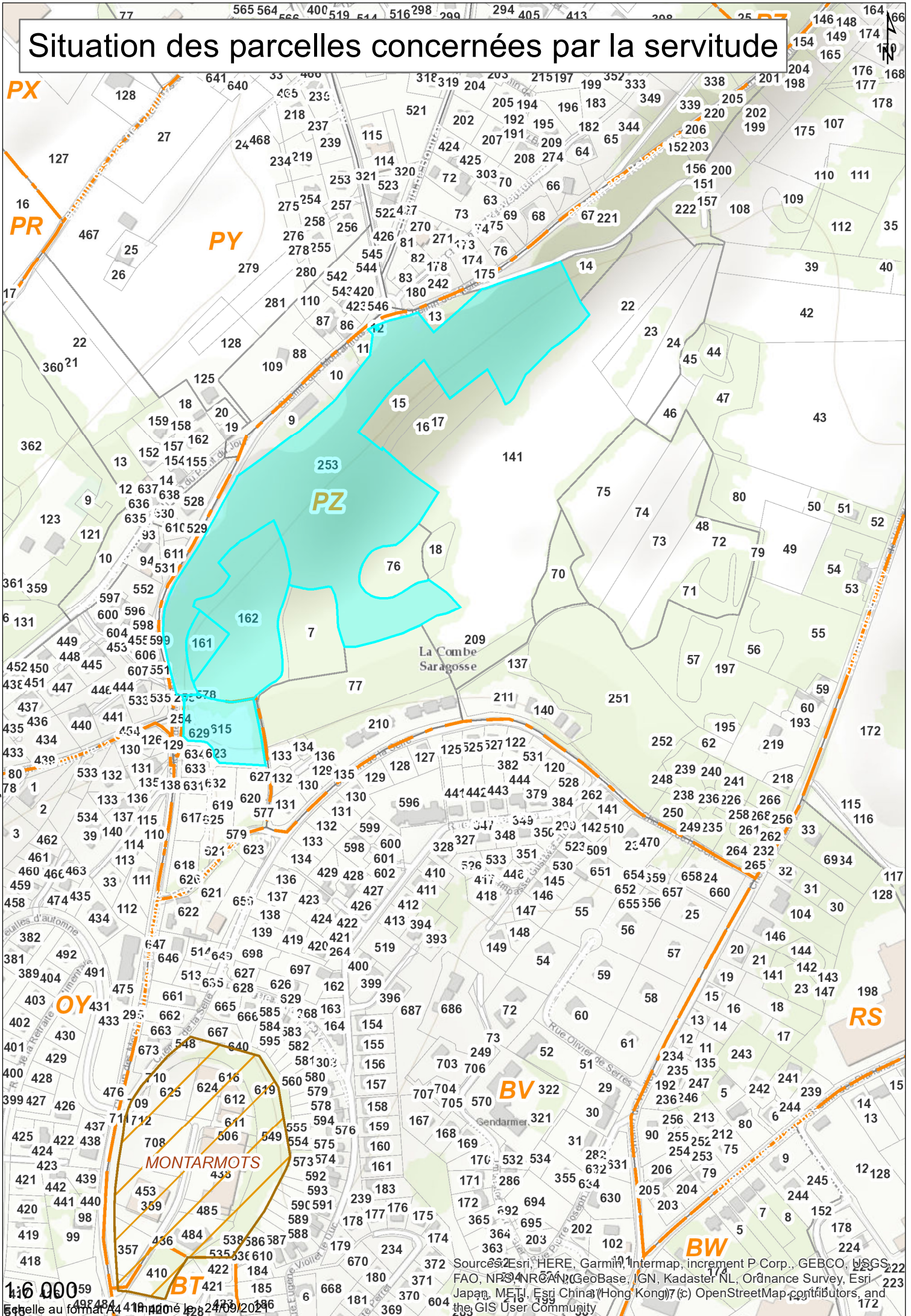
Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.



# Situation des parcelles concernées par la servitude



© Grand Besançon 2021

\* Données cartographiques sous réserve de modifications

1:6 000  
Echelle au format A4

Source: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong) (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community